

A.S.C.

A.S.C.



Associazione
Vela Latina
Tradizionale

Fédération Tunisienne de Voile

ASC (Associations Sportive Confindustria)
AVeLa Tradizionale

Association Aurora

CIRCUIT MÉDITERRANÉEN DE VOILE LATINE
UNIVET (Union Italienne Voile Traditionnelle)

EL MIZA

AVIS DE COURSE

Comité d'organisation :

A.Vela Trad.+ Association AURORA + Ocean Club Kerkennah (OCK)

1. Autorité Organisatrice

La régata EL MIZA est organisée par l'Association Aurora (Tunisienne), Association de Voile Latine Traditionnelle (A. VELA. Trad.), sous l'égide de la Fédération Tunisienne Voile (FTV), de l'A.S.C. (Associations Sportive Confindustria) et avec le parrainage de l'UNIVET (Union Italienne de Voile Traditionnelle), et la collaboration de l'OCK (Océan club Kerkennah) et la vela Idea srl.

2. Titre, date et programme de la régata :

La régata dénommée "El Miza" se déroulera à Kerkennah (Tunisie) dans la période du 26 - 27 - 28 Mars 2005.

Pour renseignements s'adresser au secrétariat d'organisation du Circuit Méditerranéen de Voile Latine aux numéros suivants:

+39 079 3762040 (aussi fax) et +39 335 7864046 - 7 email : velalatina@tiscali.it

- Fédération Tunisienne de Voile Tel 00216 71236902 Fax 00216 750878 Email : ftv@planet.tn

Pour tout autre renseignement sur l'internet : www.velalatinacircuit.it et www.assaurora.org

PROGRAMME :

Dans le but d'associer le programme des festivités du Festival National du poulpe et celui de la régata, il a été arrêté le timing suivant :

- Vendredi 25/03/2005 :

10h00 : Débarquement des équipages au port de la Goulette.

Formalités douanières + Accueil.

14h00 : Départ de la Goulette du convoi vers Tunis.

15h00 : Rassemblement à Tunis Marine au parking du Ministère du Tourisme (Réception d'accueil + Animation avec défilé).

17h00 : Départ de Tunis vers Soliman « Hôtel Soli MAR ».

20h00 : Dîner + soirée Tunisienne + nuitée.

Parallèlement le même jour à Kerkennah :

13h00 : Inscription des concurrents Tunisiens et course d'entraînement.

- Samedi 26/03/2005 :

07h00 : Départ de Soliman vers Kerkennah « avec accompagnement en route ».

11h30 : Arrivée à Sfax (Rassemblement dans une place au centre ville (Accueil par les autorités locales, défilé jusqu'à chatt les Kerkenniens, collation offerte en collaboration avec les Organisateurs du Festival du poulpe.

14h00 : Embarquement sur le Bac en mer vers l'Ile de Kerkennah (Animation à bord).

15h05 : Arrivée à Sidi Youssef (Kerkennah).

15h30 : Départ pour Mellita

15h40 : Arrivée à Mellita « Collation traditionnelle offerte par les locaux ».

15h50 : Départ de Mellita vers Kraten en passant par Ouled Ezzeddine, Ouled Yanneg, Ouled Kassem, Ouled Bou Ali, Ramla (Accueil devant la Mairie « ouverture officielle du festival National du poulpe »), Kellabine, Abbasia, el Ataya, Joueber, Chergui ;

17h30 : Arrivée et mise à l'eau au port de kraten.

Départ vers Grand hôtel.

20h00 : Inscription - Dîner – Animation – Projection d'un Film en version française réalisé par le docteur Esseddik JEDDI sur le lout de kerkennah.

- Dimanche 27/03/2005 :

10h00 : Cérémonie d'ouverture – Présentation de l'équipage - Briefing.

12h00 : Premier signal d'avertissement (2 courses suivant annexe affiché au tableau officiel).

16h00 : Dernier signal d'avertissement.

20h00 : Dîner – Animation.

NB/ Il y aura des bateaux spectateurs pour ceux qui veulent assister à la régata en mer.

- Lundi 28/03/2005 :

09h00 : briefing.

10h00 : Premier Signal d'avertissement (2 courses suivant annexe affiché au tableau officiel).

13h00 : Dernier signal d'avertissement.

20h00 : Cérémonie de clôture et remise des prix au Grand Hôtel – Dîner avec dégustation – Concours gastronomique organisé par le festival du poulpe.

- Mardi 29/03/2005 :

09h00 : Visite du fort romain « El Hsar » - Visite du site archéologique Romain – visite de la zone touristique écologique (la première en Méditerranée) – prologues présentés par Messieurs les professeurs archéologues CHIKHA et CHEBBI.

10h00 : Visite de la zone touristique « Mille palmiers » - Prologue présenté par Monsieur le Commissaire Régional du Tourisme.

12h00 : Départ vers le lieu d'embarquement sur le Bac.

14h00 : Arrivée à Sfax – Départ vers Tunis avec accompagnement à vers (Hôtel Soli MAR) pour passer la nuit, avec arrêt en route à Borgine (grillade d'agneau sur charbon de bois).

NB / Prévoir 45 Dinars Tunisiens (30 Euros) à l'inscription pour couverture des frais d'hébergement au retour, Dîner + grillade comprise).

- Mercredi 30/03/2005 :

07h30 : Départ de l'hôtel vers le port de la Goulette.

11h00 : Embarquement sur le bateau Carthage à destination de Marseille.

Programme Social :

- Festival national du poulpe
- Visites culturelles et archéologiques
- Projection d'un film sur la voile traditionnelle.

Pour tous renseignements sur le transport et le logement, s'adresser à l'Association AURORA aux coordonnées suivants : www.assaurora.org Tel : +216 98 31 68 78

3. Participation :

Peuvent participer à la régata "EL Miza" les bateaux traditionnels méditerranéens, avec coque en bois, armées à la voile latine, conformes en toutes les caractéristiques prévues par le règlement et règles d'admission à la Régata de la Voile Latine (édition 2001). Sont en outre soumis admises à participer (En dérogation au règlement sus cité) les bateaux qui présentent les caractéristiques suivantes:

Pour toutes les classes du paragraphe 6: présence de pavois et/ou parquet en contre-plaqué marine ; Et uniquement pour la classe 0: présence de câbles métalliques et tendeurs à vis pour le gréement dormant, en ce qui concerne la classe "G", ne sont admises que les embarcations inscrites à la classe Guzzetta, boulevard Mameli 18\à Sassari (Italie).

A l'exception de la Classe GUZZETTA, ne seront pas admises à la régata, les embarcations qui à cause du projet, du type de construction, des matériaux utilisés pour la coque et l'armement, de l'échantillonnage des éléments de structure et du bordé, des gréement fixes et mobiles apparaissant significativement difformes par rapport aux traditions marines, de pêche et de trafic durant l'ère de la voile Latine,

Après examen des embarcations inscrites, Le Comité d'Organisation peut souverainement , exclure ou pénaliser une ou plusieurs embarcations pour des faits contraires à l'esprit de cette manifestation, et même outre les normes et précisions sus indiquées. Pour cela, il pourra s'appuyer sur l'avis du Comité Technique Historique (Voir paragraphe 8). En cas d'exclusion d'un bateau, le Comité refusera l'inscription et remboursera le montant de l'inscription versée.

4. Inscriptions, frais d'inscription et instructions de course :

Les inscriptions seront ouvertes comme suit :

Pour les Tunisiens, le Jeudi 24 Mars 2005 au Secrétariat du Comité d'Organisation.

Pour les participants étrangers, les inscriptions seront ouvertes le 25 Mars 2005 à l'Hôtel d'hébergement à Kerkennah à partir de 20 Heures. Et ne seront valables qu'après versement du montant de l'inscription de 50 Euros (80 Dinars). Et 30 Euros (45 Dinars mentionnés au programme pourvu qu'elles soient achevées avant la date sur indiquée en remplissant le formulaire prévu et en payant la taxe d'inscription. Une déclaration des armateurs, de prise connaissance de conformité aux règles du présent Avis et au cité Règlement et Règles d'Admission à la Régate de la Voile Latine, conjointement doit être remise à l'inscription.

Tous les bateaux inscrits devront afficher obligatoirement, sous peine de disqualification, les marques adhésives "Circuit de voile latine " ou autres marques fournies à l'acte de l'inscription avec les numéros de voiles.

Aucune modification des dimensions déclarées ne sera autorisée après l'inscription. Le Jury pourra faire afficher les listes récapitulatives des données déclarées et calculés avec le but exclusif d'en informer les armateurs et leurs permettre de vérifier la correspondance avec tout ce qui a été signalé. Même en cas de fausses données rapportées dans la liste officielle, les calculs des points de compensation et de contrôle de juge seront basés uniquement sur les mesures déclarées et signés par les armateurs au moment de l'inscription.

Les Instructions de course seront à disposition des concurrents près du secrétariat de l'OCC et remises aux armateurs au moment de l'achèvement de l'inscription ou durant le briefing.

5 Licences :

Tous les participants aux épreuves de la régates doivent détenir une licence délivrée par la Fédération Tunisienne ou l'A.S.C. (Associations Sportive Confindustria) pour l'an 2005.

6. catégories

Les bateaux participants à la Régate seront groupés en sept classes selon des règles précises d'après la Longueur Hors Tout (LHT) et le Type de Coque.

Les catégories ou classes sont définies comme suit :

" Classe "0" ou des "Voiliers": comprend les bateaux dont LFT supérieur 9.50m

" Classe "A" ou des "Gozzi": comprend les bateaux à poupe pointue 7,00 m < LHT <9,5m.

" Classe "B" ou des "Guzzetta": comprend les bateaux à poupe pointue 5,25 m < LHT < 7,00 m.

" Classe "C" ou des "Lances" ou "Canots": comprend les bateaux à la poupe à tableau 5,25 m<LHT<. 9.50m.

" Classe "D" ou des "Lancette"o "Canottini" : comprend les bateaux à poupe tableau avec LHT inférieure à 5,25 m.

" Classe "E" ou des "Gozzetti" ou "Cornigiotti" : comprend les bateaux à poupe pointue avec LHT inférieure à 5,25.

Les bateaux traditionnels Tunisiens seront groupés simultanément dans leurs classes respectives dans lesquelles elles régateront en temps compensé.

En plus de ces sept classes, les embarcations monotypes inscrites à l'association de classe « GUZZETTA» régateront en temps réel.

7. Règlements

La Régate sera courue dans le respect du Règlement ISAF 2005, du Règlement et Règles d'Admission à la Régate de la Voile Latine, du présent Avis et des Instructions de course, et des communiqués ultérieurs éventuels diffusés par le Comité d'Organisation, du Comité de Course et du Jury, de plus aux modifications du présent Avis et des Instructions de Course, du Règlement du Circuit Méditerranée Voile Latine 2005, des Prescriptions de l'autorité Maritime locale. En ce qui concerne la classe "Guzzetta" et de façon limitée au trophée de classe, le règlement de la classe reste applicable. Le Règlement de la Voile Latine 2005 règle tout ce qui concerne l'insertion de la manifestation dans le Circuit et l'établissement des classements relatifs. En cas de contradiction entre les règlements, on appliquera dans l'ordre,

les règles des règlements suivants : les Instructions de course, l'Avis de Course, le Règlement et Règles d'Admission à la Régate de Voile Latine.

La langue officielle est le Français.

8. Contrôles et liste de l'équipage :

La conformité des bateaux au Règlement et de la véracité des mesures déclarées se fera par les soins d'un "Comité Technique - Historique et de Jauge" constitué conformément aux modalités prévues dans le Règlement de la Régate de la Voile Latine. Il pourra agir selon les indications émises par le Comité Organisateur, sur indication du Comité de Course, ou suite à des protestations sur la jauge de la part des concurrents ou de sa propre initiative.

Ces contrôles pourront se dérouler de jour, soit avant soit après déroulement des différentes épreuves, au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la compétition prévue par les instructions de Course. En ce qui concerne les contrôles qui nécessitent la présence des membres du Comité de Jauge à bord, à l'exception des contrôles exécutés en mer, à la fin des manches, une convocation des armateurs sera affichée sur le tableau officiel de la manifestation, les contrôles seront réalisables avec un examen extérieur des embarcations à chaque instant même en l'absence de l'armateur ou de l'équipage, en mer ou à quai.

L'absence de l'armateur ou de l'équipage aux convocations du Comité de Jauge ou le refus de se soumettre aux contrôles en mer constitue un motif suffisant pour la disqualification.

La liste complète des membres de l'équipage conjointement doit être déposée à l'inscription.

L'âge minimum pour l'embarquement ne pourra pas être inférieur à 12 ans.

Le nombre de personnes embarquées à bord ne dépassera pas celui indiqué dans les documents d'immatriculation.

9. Responsabilité et matériels de sécurité :

le Comité Organisateur, le Jury et les institutions de parrainage n'assument aucune responsabilité pour n'importe quel dommage occasionné à des personnes ou des biens matériels, soit en mer soit à terre, avant, pendant et après la Régate, ou par suite à la Régate même.

Les participants au rassemblement et à la Régate objet du présent avis y prendront part sous leurs propre et exclusive responsabilité. Les armateurs et les équipages sont les seuls responsables de la décision de prendre le départ, interrompre ou continuer la régata. La participation de membres de l'équipage d'âge plus petit est sous la responsabilité directe de l'armateur qui souscrit l'inscription. Le fait qu'une embarcation ait été admise à la régata ne rend pas le Comité Organisateur responsable de son aptitude à naviguer. La sécurité du bateau et de son équipage est sous la responsabilité unique et non transférable de l'armateur, de son incolumité et la sauvegarde de la vie des personnes qui aura une priorité absolue vis-à-vis de n'importe qu'elle autre intervention d'assistance et de secours et de récupération d'embarcation par exemple. Les bateaux devront avoir à bord les dotations de sûreté prévues par les normes en vigueur dans l'état d'appartenance pour la navigation à trois milles de la côte, et doivent être dotés de réserves de flottaison capables d'empêcher le naufrage.

L'armateur devra s'assurer en outre que tout l'équipage soit apte à participer et sache où se trouve l'équipement de sécurité et comment il doit être utilisé. Chaque concourant est personnellement responsable de porter un moyen de flottaison individuel adapté aux circonstances. Tous les membres des équipages d'âge inférieur à 18 ans devront porter le gilet de sauvetage pour la durée de la régata.

10. Propulsion auxiliaire et hélice

Les bateaux devront être dotés d'un moteur et en l'absence de celui-ci, et par dérogation au règlement cité, doivent disposer d'un autre moyen de propulsion auxiliaire à la voile comme les rames, apte à les rendre gouvernables et de pouvoir s'y fier en cas d'avarie à l'équipement

vélique ou toute autre éventualité. Le manque du moyen de propulsion auxiliaire à la voile peut compromettre l'admissibilité à la Régate.

11. Formule de compensation et mesures

En ce qui concerne les classes A,B,C,D,E,0, la régata sera courue en temps compensé selon la formule de jauge, les critères correctifs et le calcul du temps compensé prévu par le cité Règlement et Règles d'Admission à la Régata de la Voile Latine 2001, avec les dérogations suivants:

" pour la classe 0 le Facteur Coque FC sera égal à 0,75, tan disque pour la même classe, pour tous les bateaux qui utiliseront des dormants métalliques il sera appliqué un Facteur Haubans Métalliques FHM égal à 1,05;

Pour les bateaux qui ne possèdent aucun type de moteur il sera appliqué le même coefficient prévu pour le hors-bord et en addition, un Facteur de Propulsion FP égal à 1,10.

Comme spécifié au précédent paragraphe 6 , en ce qui concerne les classes "Felouques Tunisiennes" et "Guzzetta" les régates seront courues en temps réel.

12. Scores

Le critère du nombre de points croissants sera appliqué avec 1 point pour le premier arrivé et un point de plus pour chaque arrivée successive. En cas d'égalité de score, le meilleur classement sera attribué au bateau qui a obtenu les meilleurs classements dans les manches. Si l'égalité persiste, le classement sera tranché en recourant au meilleur résultat dans la dernière manche.

13. Prix

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. D'autres prix et reconnaissances spéciales seront attribuées par le Comité Organisateur.

14. Circuit Méditerranéen de Voile Latine 2005

« La MIZA » constitue la 1^{ère} Étape du "CIRCUIT MÉDITERRANEEN DE VOILE LATINE 2005", avec des scores et coefficients de manches spécifiées par le Règlement du Circuit.

15. Modifications et intégrations, diligences du Comité Organisateur :

Le Comité Organisateur se réserve le droit de compléter et /ou modifier le présent Avis.

Association Voile Latine Traditionnelle
A.Ve.La.

L'association de Voile Traditionnelle se propose, parmi ses propres buts sociaux, "la valorisation au sens large des bateaux d'époque et classiques à la voile latine". L'association qui a son siège à Stintino, région Tanka Manna (Italie) est ouverte à l'adhésion d'armateurs et amateurs, Italiens et étrangers, intéressés au soin et à l'approfondissement des thèmes liés à la voile latine et au patrimoine de culture Marine de nos côtes. Elle organise depuis cinq ans avec la Voile Idea Srl le Circuit de Voile Latine appelé maintenant Circuit Méditerranéen de Voile Latine.

Pour tout renseignements: Tél. 079 3762040 -335 7864046; e-mail: velalatina@tiscali.it

Union Italienne Voile Traditionnelle « UNIVET »

L'union Italienne Voile Traditionnelle a été constituée à Gênes en Octobre 2004. En font partie les passionnés de la voile traditionnelle, armateurs, personnalité du monde de la culture nautique et chercheurs en histoire et archéologie navale. Y adhèrent aussi différentes associations nationales et locales liées au monde de la tradition Marine.

Parmi ses propres objectifs, il y a la coordination des activités de récupération, de sauvegarde du patrimoine maritime traditionnel et la création d'un Registre des coques à la voile traditionnelle.